

Dialogue Partenaires

N°6 - JUIN 2011

Lettre d'information

Edito

Les thèmes retenus pour cette 6ème rencontre du Club Partenaires étaient sans doute moins « fashion » que les précédents mais ils relevaient d'une réalité prudentielle incontournableet

présentaient l'intérêt d'essayer de rendre accessible un contenu jugé être l'apanage des actuels, des comptables et des directions financières.

Le grand mérite de nos intervenants aura été de permettre une appropriation par les participants de notions auxquelles ils étaient un peu hermétiques....

Quant au point d'actualité, la contribution de Sylvie BRETON de la MPCL aura largement permis d'apprécier la portée opérationnelle de textes pas encore définitivement validés.

Après cette phase studieuse, l'ensemble des participants et des intervenants pouvaient légitimement revendiquer une matière moins spirituelle en partant sur les traces de Paul Bocuse dans les Halles de Lyon

Philippe DELORD &
Emmanuelle LEDUC
Groupe APICIL

Le 31 mars dernier, le Club Partenaires s'est réuni sur le nouveau site de Vaise, Lyon 9ème pour aborder les thèmes de la journée. Après ces échanges, l'ensemble des membres du club, se sont retrouvés pour un déjeuner dans l'un des restaurants des Halles de Lyon, lieu emblématique de la Ville de Lyon et de son image. Rebaptisées fin 2006, « Halles de Lyon - Paul Bocuse », en hommage au grand chef lyonnais, qui y fait régulièrement son marché, le groupe accompagné d'un guide s'est faufilé parmi les 56 enseignes de commerçants et artisans, parmi lesquels la Mère Richard (fromages), la charcuterie Sibilia, etc pour y trouver toutes sortes de produits régionaux ou d'épicerie fines, d'une qualité irréprochable.



Les thèmes de la journée

- Solvabilité 2 : la gestion actif/passif démythifiée - V. Giubergia / B. Jounin, APICIL
- Point d'actualité : labellisation des contrats de Prévoyance dans les collectivités territoriales - S. Breton / M. Boixader, APICIL

Notre Calendrier 2011

Nouvelle rencontre

Notre prochain club se tiendra
le mercredi 29 juin 2011 à Lyon

Les thèmes abordés lors de cette prochaine journée

- ❖ Du nouveau sur les garanties complémentaires obligatoires - Egalité de traitement - Projet de décret et arrêts du 8 juin 2011
- ❖ Les conséquences de la réforme des régimes de retraites, l'actualité des retraites supplémentaires

CONTACT

Par e-mail : contact.partenariats@apicil.com



Offres sectorielles & conventionnelles...

Quelles offres de service à nos partenaires ?

Les partenaires sociaux d'une branche peuvent souhaiter la mise en place d'un régime de prévoyance et/ou de frais de santé au sein de leur convention collective nationale (CCN) en désignant un organisme ou non.

Ce régime mis en place, toutes les entreprises de la branche professionnelle ont l'obligation d'affilier leurs salariés cadres et non cadres à ce régime par le biais de l'organisme désigné ou non sauf si un régime d'entreprise à adhésion obligatoire pour l'ensemble de leurs salariés par accord d'entreprise, référendum ou décision unilatérale avant la mise en place de cette obligation existe.

APICIL élabore une offre conformément au Cahier des Charges des partenaires sociaux pour répondre à une obligation conventionnelle ou sectorielle quand elle est désignée.

Dans le cadre de l'offre de service à ses partenaires, elle met à disposition 11 offres santé et/ou prévoyance dont 4 pour lesquelles elle est désignée : Tissages de soierie, industrie de l'habillement, bureaux d'études (SYNTEC), courtage, experts comptables, commerce de gros, organismes de tourisme, vins et spiritueux, industrie textile, métallurgie, immobilier.

Une équipe dédiée au CCN est à votre disposition.

Pour tous renseignements :

contact.partenariats@apicil.com



COMMENT LES EMPLOYEURS PERÇOIVENT LA GESTION PARITAIRE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

www.ctip.asso.fr

MÉTHODOLOGIE



Étude réalisée par le Crédoc pour le CTIP auprès de :

- ↳ 610 employeurs (chefs d'entreprise, DRH...).
- ↳ d'entreprises de plus de 5 salariés,
- ↳ représentatives en termes de taille et de secteur économique,
- ↳ en octobre et novembre 2010.

DIFFUSION DES GARANTIES



Dans **96%** des très petites entreprises (TPE) et **97%** des petites et moyennes entreprises (PME), les salariés bénéficient d'au moins une couverture de prévoyance*.



71% des TPE et **74%** des PME sont également équipées d'une complémentaire santé d'entreprise.



Dans **71%** des entreprises, les garanties de prévoyance sont prévues par une convention collective ou un accord de branche.

* Décès, incapacité de travail, invalidité, dépendance...

SUIVI DU CONTRAT

7/10
7 entreprises sur 10 s'impliquent directement dans le suivi du contrat



3/10
3 entreprises sur 10 confient ce suivi à leur expert comptable ou à leur courtier

PERCEPTION DE LA GESTION PARITAIRE



Plus de 8/10 préfèrent que les décisions au sein de l'organisme de prévoyance soient prises par des acteurs ayant une connaissance pratique de l'entreprise plutôt que par des experts de l'assurance.

Pour la majorité des employeurs, la gestion paritaire d'un organisme de prévoyance favorise :

sa bonne connaissance des entreprises **59%** le développement d'une action sociale **57%**
la transparence de ses comptes **53%** son expertise de la prévoyance d'entreprise **57%**



www.ctip.asso.fr

- Le CTIP regroupe 51 institutions de prévoyance.
- Elles couvrent 12,5 millions de salariés,
- soit 25 millions de personnes avec les ayants droit,
- à travers 2 millions d'entreprises,
- en prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité, dépendance), complémentaire santé et épargne retraite.